

**Publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.
Règlement (UE) 2019/2088 (dit « Règlement Disclosure ») en application le 10 mars 2021**

*SFDR : Sustainable Finance Disclosure Regulation

En mars 2018, la Commission européenne a adopté son Plan d'action pour la finance durable, destiné à mobiliser le secteur financier privé vers l'investissement durable. Un des piliers de ce Plan est relatif à la **publication d'informations sur les investissements dits "durables" et les risques de durabilité associés aux investissements**, "Règlement Disclosure" ou "SFDR". Ce règlement, adopté par le Conseil de l'Union Européenne en novembre 2019 est applicable à partir du 10 mars 2021.

Ce Règlement établit des règles harmonisées pour les acteurs des marchés financiers relatives à la transparence d'information sur les produits financiers en ce qui concerne :

- l'intégration des risques en matière de durabilité (article 6 du Règlement),
- la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité (article 7 du Règlement),
- la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales dans le processus d'investissement (article 8 du Règlement),
- les produits ayant des objectifs d'investissement durable (article 9 du Règlement).

A ce titre, **la SPPICAV OPCIMMO gérée par Amundi Immobilier est classée article 8**, qui promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement. Par ailleurs, elle est soumise à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque. Il s'agit du risque lié à un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

L'investissement durable correspond à un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental, mesuré par exemple au moyen d'indicateurs clés en matière d'utilisation efficace des ressources concernant l'utilisation d'énergie, d'énergies renouvelables, de matières premières, d'eau et de terres, en matière de production de déchets et d'émissions de gaz à effet de serre ou en matière d'effets sur la biodiversité et l'économie circulaire, ou un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif social, en particulier un investissement qui contribue à la lutte contre les inégalités ou qui favorise la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou un investissement dans le capital humain ou des communautés économiquement ou socialement défavorisées, pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le prospectus d'OPCIMMO et la rubrique « Notre Engagement Responsable » sur le site.

MENTIONS LÉGALES**Amundi Immobilier :**

Société Anonyme au capital de 16 684 660 euros - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 07000033.
Siège social : 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris - France. Adresse postale : 90, boulevard Pasteur CS21564 75015 Paris - France.
Siren : 315 429 837 RCS Paris - N° Identification TVA : FR09315429837 - Siret : 315 429 837 00067 - code APE : 6630Z

Amundi est la marque qui désigne le groupe Amundi

Amundi Asset Management, Société par actions simplifiée - SAS au capital de 1 086 262 605 euros. Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 04000036. Siège social : 90, boulevard Pasteur, 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris.